

Commune de **BEAUFAI**



Document réalisé en novembre 2011

Direction
Départementale des
Territoires de
l'Orne



Préfecture de l'Orne



Sommaire:

Le mot du Maire	p2
Le contexte local et les numéros d'urgence	p3
L'information Préventive	p4
Définition du risque majeur et alerte	p5
<u>Les risques naturels</u>	p6
► Inondation par débordement	
► Inondation par remontée de nappe	
► évènement climatique exceptionnel	
► tempête	
► feu de forêt ou de végétation	
► retrait/gonflement des argiles	
► mouvement de terrain	
<u>Les risques technologiques</u>	p23
► transport de matières dangereuses	
► pollutions diverses (eau /air)	
► découverte d'engins de guerre	
<u>Les risques sanitaires</u>	p31
► pandémie	
Démarche d'indemnisation des dégâts et contacts utiles	p34
Plan d'affichage	p35
Glossaire	p36
Mémento «les bons réflexes»	p37

Le mot du maire:

Notre commune est concernée par un certain nombre de risques :

Ainsi, **nous ne sommes pas à l'abri** d'une inondation, d'un mouvement de terrain, d'un accident technologique comme le transport de matières dangereuses, d'un feu de forêt ou de conditions météo extrêmes. Ces évènements peuvent mettre chacun d'entre nous dans des situations très critiques.

La Mairie, à la demande des services de l'Etat, a développé **une politique de prévention et d'information concernant les risques majeurs** pour mieux se préparer à de tels évènements.

Elle se traduit d'abord par l'information préventive des populations et ensuite par une organisation planifiée des secours. L'information préventive est un outil essentiel pour assurer une meilleure gestion de la crise. Matérialisée par le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)**, elle vise, non seulement à sensibiliser la population à de tels risques, mais aussi à prescrire des consignes de comportements dont le respect est indispensable pour favoriser l'efficacité des secours.

A tout moment, vous et vos proches pouvez être concernés par ces catastrophes; il est important que vous soyez dès à présent conscients du danger qui peut arriver, afin que vous tous puissiez acquérir les bons comportements et réflexes qui sauvent ».

PRÉVENIR POUR MIEUX RÉAGIR

Le Contexte Local :

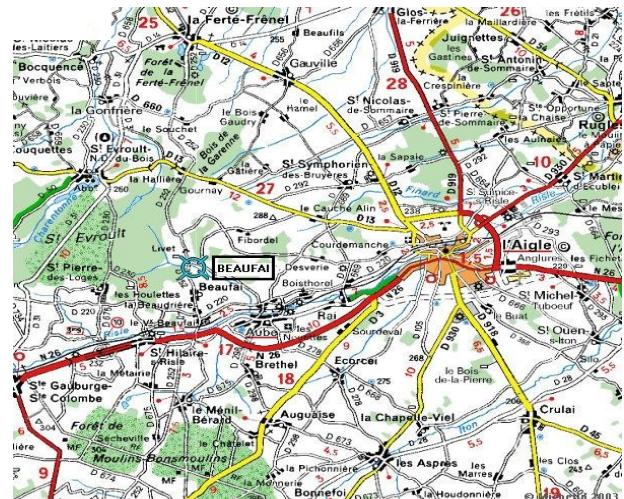
La commune de BEAUFAI ,village rural de 350 habitants est située à l' EST du département de l'Orne, elle fait partie du Pays d'Ouche.

A 9 km à l' Ouest de la ville de l' Aigle,
et à 145KM à l'Ouest de Paris.

Sa limite Sud est définie par le tracé de la rivière « RISLE » qui a fait l'objet d'un PPRI approuvé le 24 mai 2004

La ligne SNCF Paris-Granville située au Sud traverse la commune d' Est en Ouest.

La RD 926 avec un trafic journalier de 4000 v/j borde également la limite Sud de la commune



Numéros d'urgence:

N° D'urgence européen	112
Pompiers	18
SAMU	15
Gendarmerie/ police	17



L'Information Préventive :

L' information préventive a été instaurée en France par l'article 21 de la loi n°87-565 du 22 juillet 1987; elle est relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs.

D'autres lois et décrets plus récents précisent :

- le contenu et la forme de ces informations (le décret 90-918, modifié par le décret 2004-554).
- Le domaine de la prévention tel que l'article 40 de la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages (loi Bachelot).

Concernant l'organisation de la sécurité civile et la prévention des risques majeurs il est précisé que : les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et naturels prévisibles (Loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004, article L125-2 du code de l'environnement).

Dans le cadre de la loi et en liaison avec la mairie, les services de l'état ont établi en 2002 le Dossier Communal Synthétique (DCS), approuvé par arrêté préfectoral le 26 janvier 2004.

Il recense les risques majeurs répertoriés sur la commune de BEAUFAI, les mesures de sauvegarde et les plans de secours.

A partir de ce dossier, les services de la mairie ont réalisé avec l'aide de la Direction Départementale des Territoires le présent document, intitulé D.I.C.R.I.M – Dossier d'information Communal sur les Risques Majeurs.

Définition du risque majeur

Le risque majeur? Vous connaissez pourtant, vous appelez cela **une catastrophe**.

L'aléa est la manifestation d'un **phénomène** d'occurrence et d'intensité données; ces aléas peuvent être naturels (inondation, mouvement de terrain, tempête, intempérie hivernale exceptionnelle...) ou **technologiques** (transport de matières dangereuses, pollutions...)

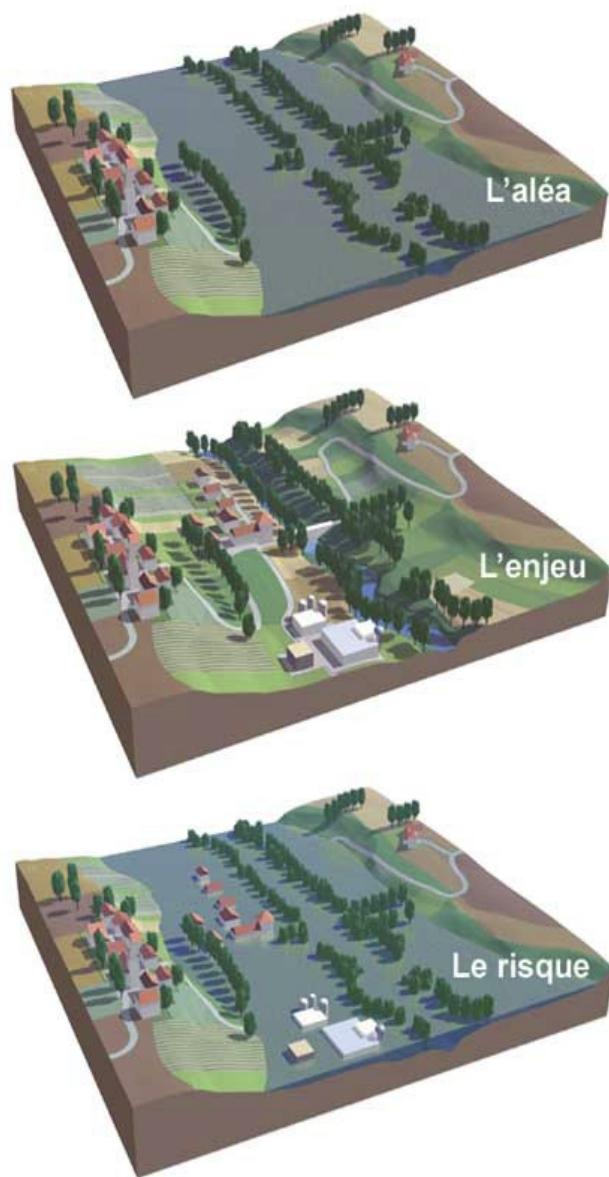
L'enjeu est l'ensemble des personnes et des biens susceptibles d'être affectés par le phénomène.

Un événement potentiellement dangereux -ALEA- n'est un **RISQUE MAJEUR** que s'il s'applique à une zone où les **ENJEUX** humains, économiques ou environnementaux sont en présence.

Le risque majeur se caractérise par la gravité de la situation et une probabilité faible, si faible qu'on serait tenté de l'oublier.

« La définition que je donne du risque majeur, c'est la menace sur l'homme et son environnement direct, sur ses installations, la menace dont la gravité est telle que la société se trouve absolument dépassée par l'immensité du désastre »

Haroun TAZIEFF



L'alerte:



L'alerte est la diffusion d'un signal sonore, destiné à prévenir la population de l'imminence d'une catastrophe. Elle permet à chacun de prendre immédiatement les postures de sécurité et les mesures de protection adaptées.

Le Signal d'alerte:

Sur la commune de Beaufai, l'alerte se manifestera par la sonnerie des cloches de l'église et la diffusion d'un message au passage d'une voiture haut parleur.

La fin d'alerte: Elle se manifestera par un message diffusé au passage d'une voiture haut parleur.

Risques Naturels

Le risque évènements climatiques exceptionnels

11

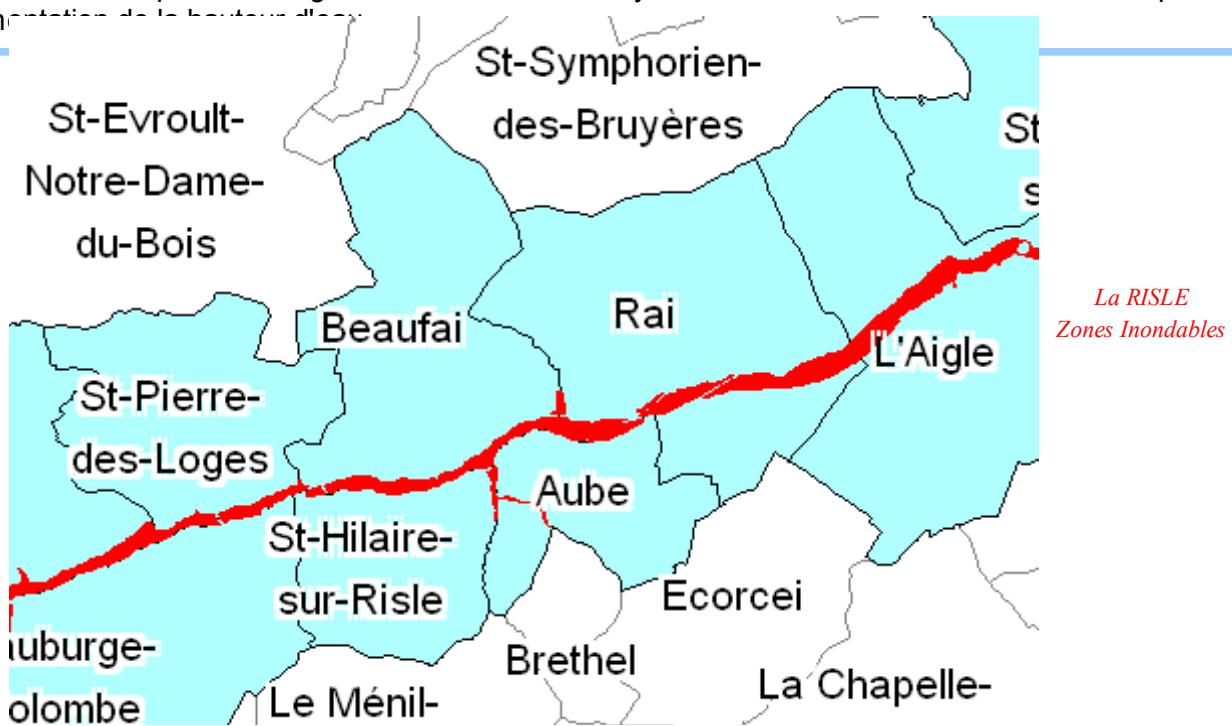
Le risque Feu de Forêt

15

Qu'est ce qu'une inondation?

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le débit d'un cours d'eau en un point donné est la quantité d'eau (m³) passant en ce point par seconde, il s'exprime en m³/s.

Une crue correspond à l'augmentation du débit moyen d'un cours d'eau : elle se traduit par une augmentation de la hauteur d'eau.



Les risques sur la commune:

L'inondation occasionnée par le débordement de la Risle et se son affluent le Livet se caractérise par une **montée des eaux relativement rapide**. Celle-ci traverse la commune de l'Ouest vers l'Est.

Les différents secteurs particulièrement touchés sont le **Moulin de Beaufai** et l' **Aiguillerie**.

Les moyens de la commune:

La commune dispose de quelques moyens humains pour assurer la sauvegarde des biens et des personnes, ainsi que de moyens d'hébergements.

La seule stratégie efficace pour réduire les conséquences fâcheuses d'une inondation importante, est une alerte précoce donnée par le maire et une réaction calme, rapide, efficace et solidaire de la population.

> L'ALERTE



Message diffusé sur l'ensemble de la commune radios et TV



Restez à l'écoute des informations Radios et TV

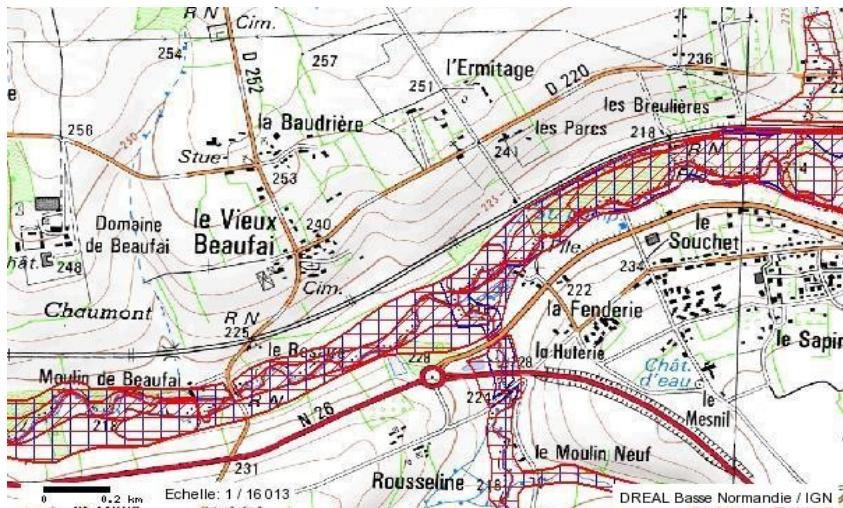
La prévention:

Devant les risques encourus, la commune est située dans le périmètre du **Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de la Risle**, approuvé en date du 24 mai 2004 (cf cartographie ci-dessous).

Dispositif mis en place :

La commune appartient au bassin de la Risle, surveillé par le Service de Prévision des Crues « Seine aval et fleuves cotiers normand », consultable à l'adresse suivante : www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

Carte du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Risle



Que Faire?

Avant:

Se tenir au courant de l'évolution auprès de la mairie

déplacer les véhicules stationnés près des berges

Prévoir les gestes essentiels (faire une réserve d'eau potable, rassembler papiers officiels, argent, médicaments... en vue d'une éventuelle évacuation)

Pendant:

Écouter la radio et suivre les consignes des autorités

Couper l'électricité et fermer portes et fenêtres

Ne téléphoner qu'en cas d'urgence

Ne pas aller chercher les enfants à l'école

Mettre les produits toxiques à l'abri de la montée des eaux

Après:

Ne rétablir le gaz et l'électricité que si votre installation est sèche

Aérer, nettoyer les pièces et désinfecter

Les bons réflexes



Fermez les portes, fenêtres, l'électricité et les aérations...



Coupez gaz



Montez rapidement dans les étages



Ecoutez la radio pour connaître les consignes



Attendez l'ordre d'évacuation en préparant le minimum



Ne téléphonez pas, libérez la ligne pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Qu'est ce qu'une inondation par remontée de nappe ?

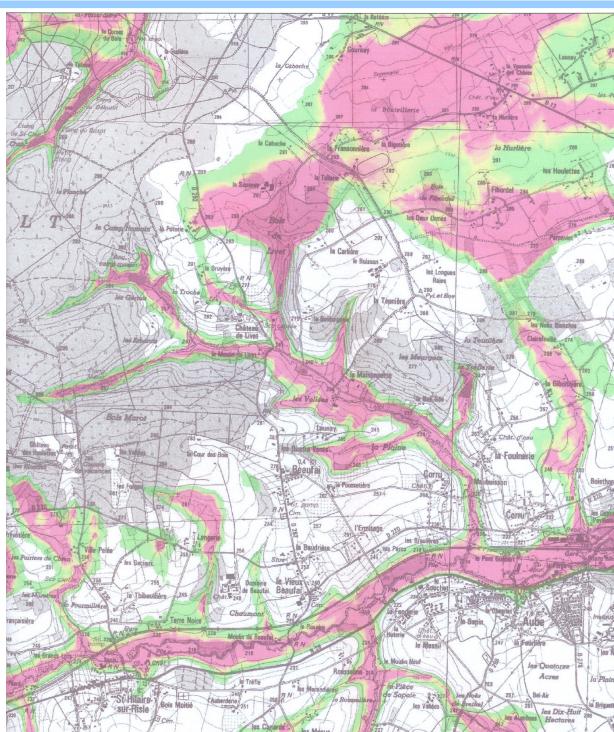
Certains se représentent une nappe d'eau comme un «lac souterrain», mais ce n'est presque jamais le cas, hormis certaines étendues d'eau très particulières que l'on trouve dans le sous-sol de massifs calcaires.

L'immense majorité des nappes d'eau sont contenues dans des roches que l'on appelle des aquifères.

La nappe la plus proche du sol, alimentée par l'infiltration de la pluie, s'appelle la nappe phréatique (du grec "phréïn", la pluie).

Dans certaines conditions une élévation exceptionnelle du niveau de cette nappe entraîne un type particulier d'inondation : une inondation «par remontée de nappe».

Contrairement au phénomène précédent, il concerne particulièrement les terrains bas ou mal drainés. Sa dynamique lente peut perdurer plusieurs semaines.



Carte des remontées de nappes de la DIREN

Février 2009

Les risques sur la commune:

L'inondation par remontée de nappe (0 à 1M) affecte essentiellement la commune dans sa partie vallée de la Risle, vallée du Livet et le bois de Livet situé au Nord de la commune.

Les moyens de la commune:

La commune dispose de quelques moyens humains pour assurer la sauvegarde des biens et des personnes, ainsi que de moyens d'hébergements.

La seule stratégie efficace pour réduire les conséquences fâcheuses d'une inondation importante, est une alerte précoce donnée par le maire et une réaction calme, rapide, efficace et solidaire de la population.

> L'ALERTE



Message diffusé sur l'ensemble de la commune radios et TV



Restez à l'écoute des informations Radios et TV

Exemples de conséquences à redouter :

- **inondation de sous-sols, caves...**
- **fissuration** d'immeubles
- **remontées de cuves enterrées** ou semi-enterrées et de piscines
- **dommages aux réseaux routier**
- **remontées de canalisations enterrées**
- **désordres aux ouvrages de génie civil** après l'inondation
- **pollutions** (dispersion des déchets...)
- **effondrement** de marnières, de souterrains..., notamment lors de la décrue (cf fiche mouvement de terrain).
- **Inaptitude** des terrains à l'assainissement individuel



Que Faire ?

Avant:

Se tenir au courant de l'évolution auprès de la mairie
 Éviter de prendre votre voiture
 Prévoir les gestes essentiels (faire une réserve d'eau potable, rassembler papiers officiels, argent, médicaments... en vue d'une éventuelle évacuation)

Pendant:

Écouter la radio et suivre les consignes des autorités
 Couper l'électricité et fermer portes et fenêtres
 Ne téléphoner qu'en cas d'urgence
 Ne pas aller chercher les enfants à l'école

Mettre les produits toxiques à l'abri de la montée des eaux

Après:

Ne rétablir le gaz et l'électricité que si votre installation est sèche
 Aérer, nettoyer les pièces et désinfecter

Les bons réflexes



Fermez les portes, fenêtres, aérations...



Coupez l'électricité et le gaz



Montez rapidement dans les étages



Ecoutez la radio pour connaître les consignes



Attendez l'ordre d'évacuation en préparant le minimum



Ne téléphonez pas, libérez la ligne pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Le risque évènements climatiques exceptionnels

Qu'est-ce qu'un évènement climatique exceptionnel?

On entend par évènement climatique exceptionnel à la fois le risque tempête (détaillé précédemment) mais aussi tout ce qui touche aux intempéries hivernales (grand froid) et canicule.

Les risques sur la commune:

Ces risques s'étendent sur l'ensemble du territoire communal étant donné qu'il s'agit d'évènements météorologiques auxquels des régions entières peuvent être soumises.

Quelques précisions sur les intempéries hivernales :

Une intempérie hivernale exceptionnelle se caractérise par :

- des chutes de neige supérieures aux valeurs habituelles dans notre région
- Et/ou un froid intense
- Et/ou un verglas généralisé

Les zones sensibles (établissements scolaires) peuvent devenir peu ou pas du tout accessibles.

Au niveau départemental, est prévu, le Dossier d'Organisation de la Viabilité Hivernale (D.O.V.H), sous la responsabilité du Conseil Général qui prévoit les modalités d'action à mettre en œuvre pour dégager les routes départementales.



Source : internet Ouest France

Quelques précisions sur la canicule :

On retient bien sûr l'été 2003 pour illustrer le phénomène, en France. La canicule, au sens « procédure de vigilance », est caractérisée par une température maximale supérieure à 34°C pendant la journée et une température minimale supérieure à 19°C la nuit, sur une durée moyenne de 3 jours : cela se traduit par une persistance de fortes chaleurs, avec une température nocturne élevée, ne permettant pas un sommeil réparateur.

Si ces conditions sont réunies, un plan national est prévu avec comme objectif, l'activation d'un dispositif de vigilance et d'intervention auprès des personnes les plus vulnérables qui sont : les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, les enfants, les nourrissons...

Pour de plus amples informations, consulter le site du ministère de la santé à l'adresse suivante :

<http://www.sante.gouv.fr> ou composer le numéro : Canicule Info Service 0 800 06 66 66 (0,12 € TTC/mn).



Source :
Ministère de la santé

Le risque évènements climatiques exceptionnels

L'alerte

Le territoire métropolitain est parfois soumis à des évènements météorologiques dangereux. L'anticipation et la réactivité sont essentielles.

Pour cela, Météo France diffuse une carte de vigilance à 6 heures et à 16 heures informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher chaque département dans les 24 heures.

On note 4 niveaux de vigilance :



On précisera que ces niveaux valent également pour d'autres risques climatiques : orages, fortes précipitations...



Pris par le froid, sachez que :

- l'hypothermie tue
- la température du corps baisse rapidement en quelques heures et met votre vie en danger.
- Habillez-vous chaudement (plusieurs épaisseurs non serrées).
- Ne restez pas mouillé, votre température baissera plus vite.
- Buvez des boissons chaudes et sucrées, pas d'alcool !!!
- Ne restez pas immobile, bougez.

Que Faire ?

Pendant:

Risque Intempérie Hivernale

Évitez les sorties non indispensables que ce soit à pied, en deux roues ou en voiture.

Si tel est le cas, informez-vous des conditions de circulation et soyez prudents si vous prenez le volant.

Maintenez (ou mieux faites vérifier) la ventilation de votre habitation pour éviter tout risque d'asphyxie.

Dégagez la neige devant votre habitation et utilisez du sel pour réduire les risques de chutes.

Pénallement, tout riverain d'une voie est tenu d'enlever la neige et de procéder au salage pour éviter la formation de glace. La mairie et le conseil général sont responsables de la partie roulante.

Risque canicule

N'hésitez pas à aider ou vous faire aider

Évitez les sorties et les activités physiques aux heures les plus chaudes

Passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais

Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour

Buvez de l'eau fréquemment et abondamment même sans soif

Les bons réflexes



Fermez les portes, fenêtres, aérations...



Ecoutez la radio pour connaître les consignes



Consultez le site www.meteo.fr



Débranchez les appareils électriques et les antennes TV



Ne téléphonez pas, libérez la ligne pour les secours

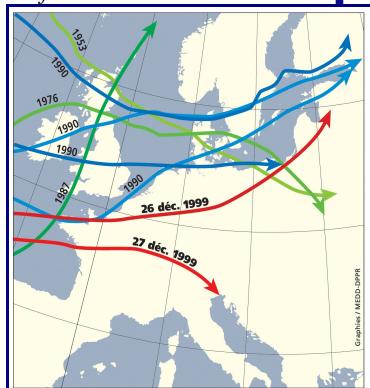
Qu'est ce qu'une tempête?

Le seuil au-delà duquel on parle de tempête est de 89 km/h, correspondant au degré 10 de l'échelle de beaufort (échelle de classification des vents selon douze degrés, en fonction de leurs effets sur l'environnement). Ces vents forts sont parfois accompagnés de fortes pluies.

Les tempêtes concernent une large partie de l'Europe, et notamment la France métropolitaine. Celles survenues en 1999 ont montré que tout le territoire est exposé.

Force du vent	Description	Vitesse Km/h
0	Calm	1
1	Très légère brise	2 - 5
2	Légère brise	6 - 11
3	Petite brise	12 - 19
4	Jolie brise	20 - 28
5	Bonne brise	29 - 38
6	Vent frais	39 - 49
7	Grand frais	50 - 61
8	Coup de vent	62 - 74
9	Fort coup de vent	75 - 88
10	Tempête	89 - 102
11	Violente tempête	103 - 117
12	Ouragan	> 118

Échelle de Beaufort



Quelques précisions...

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique (appelée aussi dépression) le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau).

De cette confrontation naissent des vents pouvant être très violents. La majorité des tempêtes touchant la France se forme sur l'océan Atlantique au cours des mois d'automne et d'hiver. Ces tempêtes progressent à une vitesse moyenne de l'ordre de 50km/h et peuvent concerner une largeur atteignant 2000km.

La tempête se traduit par :

- des vents violents
- des pluies potentiellement importantes pouvant entraîner des inondations plus ou moins rapides, des glissements de terrains et des coulées boueuses.

Les risques sur la commune:

La totalité de la commune est potentiellement concernée par le risque tempête. Néanmoins, les espaces boisés (nord de la commune) présentent un plus grand danger lors de ces périodes. Pour l'ensemble de la population, les risques principaux liés à la tempête concernent : des fils électriques et/ou arbres sur la voie publique, des cheminées menaçantes, des véhicules retournés...



Les moyens de la commune:

La commune pouvant être impactée dans sa totalité, il n'existe pas de moyens spécifiques pour faire face à ce type d'événement. Cependant, la commune dispose de quelques moyens humains pour assurer la sauvegarde des biens, des personnes, ainsi que pour dégager les éventuels obstacles en bordure de route.

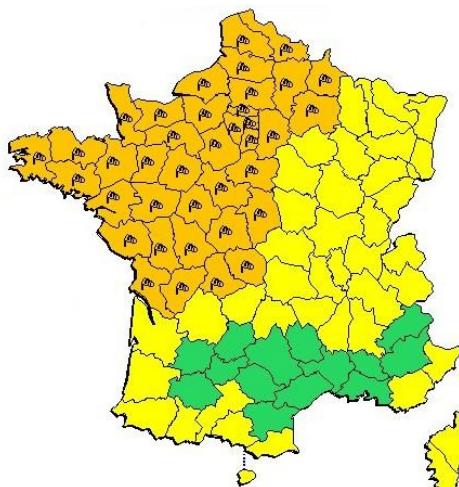
> L'ALERTE



Message diffusé sur l'ensemble de la commune radios et TV

Restez à l'écoute des informations Radios et TV

Source : Mété



Pas de vigilance particulière
Soyez attentif
Soyez très vigilant
Vigilance absolue

Météo-France diffuse en permanence aux autorités et au public, des cartes de vigilance (consultable 24h/24) qui sont complétées par des bulletins de suivi en cas d'alerte « orange ou rouge ».

Cependant, la précision spatiale de ces systèmes n'est pas suffisante pour prévoir des phénomènes intenses très localisés sur de petits territoires.

Que Faire?

Avant:

S'informer des risques encourus, des modes d'alerte et des consignes de sauvegarde

Les agriculteurs doivent rentrer le bétail et le matériel.

déplacer les véhicules stationnés à proximité d'arbres

Pendant:

Limiter voire éviter les déplacements

Fermer et s'éloigner des fenêtres

Débrancher les appareils électriques non utilisés et câble d'antenne de TV

Ne pas vous abriter sous les arbres

Mettre à l'abri les objets sensibles au vent

Attention aux obstacles sur les voies et aux chutes de branches ou objets divers.

Couper l'eau, l'électricité et le gaz

Après:

ne pas toucher aux fils électriques tombés à terre

Respecter les consignes des autorités

Se tenir informer pour savoir si le risque s'est définitivement éloigné

Les bons réflexes



Fermez les portes et les fenêtres pour éviter les appels d'air



Respectez les consignes des autorités



Ecoutez la radio pour connaître les consignes



Mettez vous à l'abri et évitez les déplacements



Débranchez les appareils électriques et les antennes TV



Ne téléphonez pas, libérez la ligne pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école: l'école s'occupe d'eux

Le risque Feu de Forêt ou de végétation

Qu'est ce qu'un feu de forêt ?

On parle de feu de forêt lorsque le feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite. Un incendie est un phénomène qui échappe au contrôle de l'Homme, tant en durée qu'en étendue.

Pour qu'il y ait inflammation et combustion, trois facteurs doivent être réunis, chacun en proportions convenables :

- **un combustible**, qui peut-être n'importe quel matériau pouvant brûler,
- **une source externe de chaleur** (flamme ou étincelle)
- **de l'oxygène** nécessaire pour alimenter le feu.



Source : internet

Source :
internet



Les feux de forêt sont pour **les 2/3 provoqués par l'homme**, par malveillance ou inattention. Le type de végétation, d'orientation des versants et les reliefs sont des facteurs qui permettent l'extension plus ou moins rapide d'un feu.

Les risques sur la commune:

Une partie du massif forestier de St. Evrout se situe sur la commune, le risque feu de forêt n'est pas négligeable . Outre la destruction de végétaux, le risque pour les constructions est présent.

En dehors des années exceptionnelles de 1996 et 2003, le nombre de feux de végétation reste stable avec une moyenne annuelle de 240 interventions sur le département (Données du Schéma Départemental d'analyse et de couvertures des risques 2006).

A savoir :

- **En tant que propriétaire de terrains boisés, vous êtes responsable de leur entretien.**

Trois types de feux sont identifiés :



Feux de sol



Feux de surface



Feux de cimes

Source :
Dicrim Revin

Le risque Feu de Forêt ou de végétation

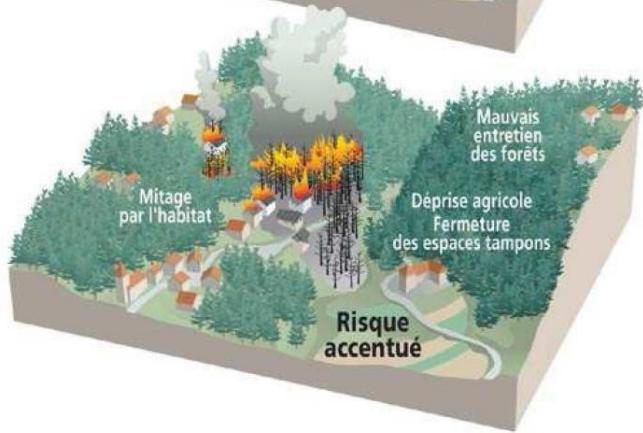
Deux facteurs conditionnent le déclenchement des incendies :

→ les facteurs naturels

- végétation et teneur en eau
- conditions météorologiques
- conditions de peuplement de la forêt (entretien, densité, espèces présentes...)
- composition chimique de la végétation

→ les facteurs anthropiques

- cause accidentelle
- imprudence
- travaux agricoles et forestiers
- urbanisation
- déprise agricole



Que Faire ?

Avant:

Débroussaillez votre propriété et la voie d'accès

Vérifiez le fonctionnement et la qualité de fermetures des portes, fenêtres, volets...

Assurez-vous qu'il n'y a pas de bouteilles de gaz ou bidons de liquides inflammables oubliés qui pourraient être exposés au feu

Prévoyez des moyens d'arrosage

Ouvrez le portail de votre terrain pour faciliter l'accès aux pompiers

Arrosez le bâtiment tant que le feu n'est pas là

Pendant:

NE JAMAIS S'APPROCHER D'UN FEU

Si l'on est témoin d'un départ de feu :

- Informez les pompiers et suivre leurs instructions
- Recherchez un abri en fuyant dos au feu
- Respirez à travers un linge humide
- En voiture, ne sortez pas et ne jetez pas vos mégots.
- Rentrez dans le bâtiment le plus proche
- Fermez les volets, fenêtres, calfeutrez avec des linges mouillés
- Écoutez la radio

Dans un bâtiment :

- Ouvrez le portail du terrain
- Fermez les bouteilles de gaz
- Fermez et arrosez volets....
- Rentrez les tuyaux d'arrosage

Après:

Éteindre les foyers résiduels

Les bons réflexes



Ecoutez la radio pour connaître les consignes



Rentrez dans le bâtiment le plus proche



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres, ventilation



Ouvrez votre portail pour faciliter l'accès aux pompiers



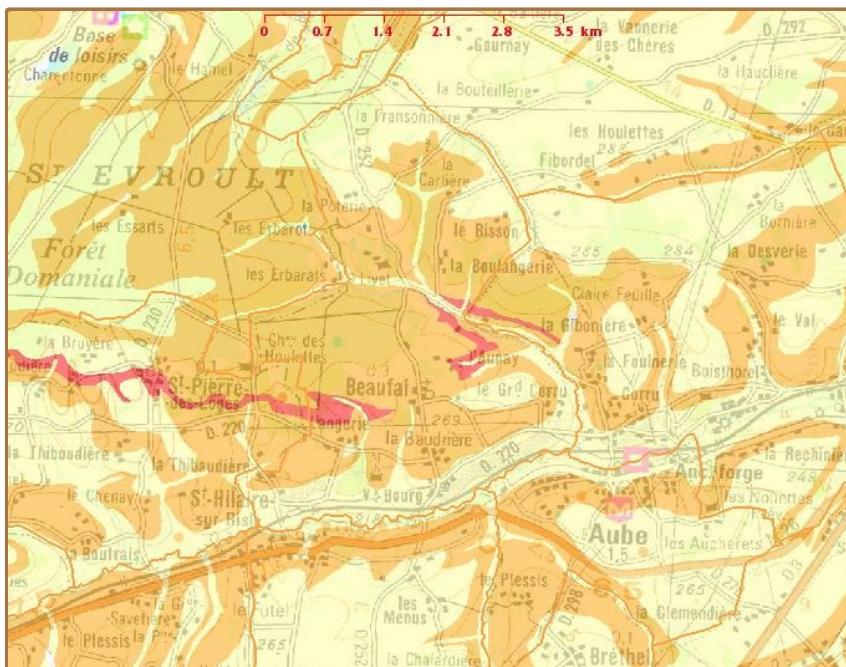
Fermez l'arrivée du gaz



Pas de flammes ni étincelles

Qu'est ce qu'un retrait gonflement des argiles?

Sous l'effet de la sécheresse, certaines argiles se rétractent de manière importante. L'alternance sécheresse-réhydratation entraîne localement des mouvements de terrain non uniformes pouvant aller jusqu'à provoquer la fissuration de certaines constructions lorsque leurs fondations sont peu profondes.

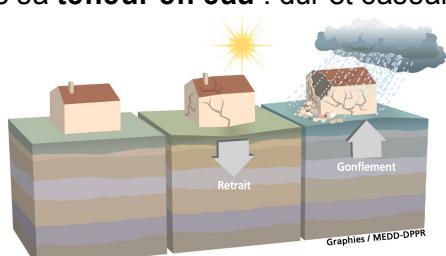


Carte de retrait et gonflement des argiles du BRGM

Pourquoi spécifiquement les sols argileux ?

Un matériau argileux voit sa consistance se modifier en fonction de sa **teneur en eau** : dur et cassant lorsqu'il est desséché, il

devient plastique et malléable à partir d'un certain niveau d'humidité. On sait moins en revanche que ces modifications de consistance s'accompagnent de **variations de volume**, dont l'amplitude peut être parfois spectaculaire. Cela se traduit par des **fissurations en façade**, des décollements, des dislocations des dallages ou cloisons, des ruptures de canalisations...



Source : Direction de la Prévention des pollutions et des Risques

Les risques sur la commune:

La commune de BEAUFAL est **impactée** par ce risque. Cependant, certains secteurs sont compris dans un aléa fort on citera notamment les hameaux de « Langerie et Launay ».

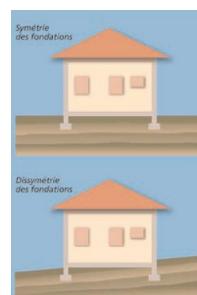
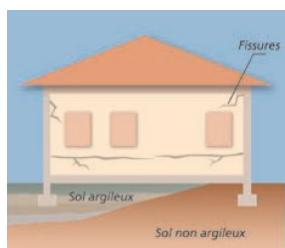
Les moyens de la commune:

Information lors de la réalisation de travaux

Facteurs intervenant dans le phénomène de retrait-gonflement des argiles :

Facteurs de prédisposition

- la nature du sol
- le contexte hydrogéologique
- la géomorphologie
- la végétation
- les défauts de construction



Facteurs de déclenchement

- les conditions climatiques
- les facteurs anthropiques



Source : Direction de la Prévention des pollutions et des Risques

Que Faire?

Avant:

S'informer des risques encourus, des modes d'alerte et des consignes de sauvegarde

Signaler aux autorités toute altération manifeste du sol

Ne pas stationner dans une zone de danger

Pendant:

Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas revenir sur ses pas (si l'évacuation est impossible, s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres)

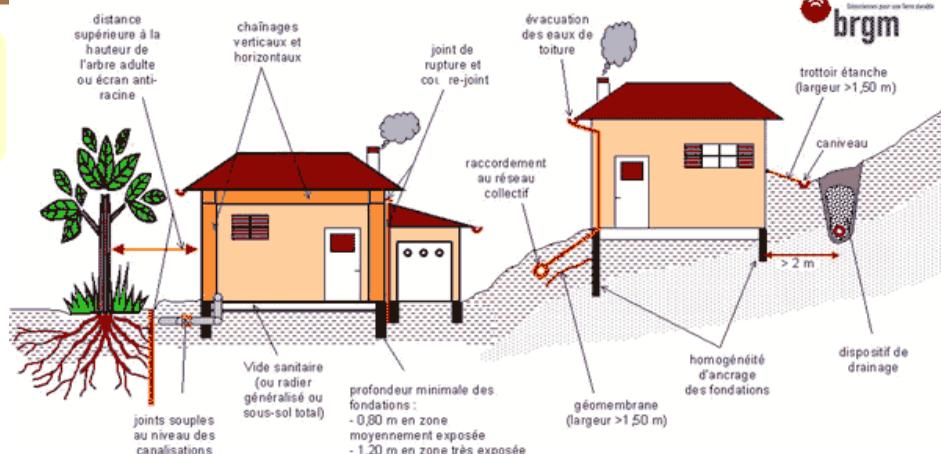
Après:

Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé

Ne pas s'approcher de la zone de sinistre

Respecter les consignes des autorités

Quelques règles de construction..



Les bons réflexes



S'éloigner latéralement de la zone de danger



Respectez les consignes des autorités



Ecoutez la radio pour connaître les consignes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

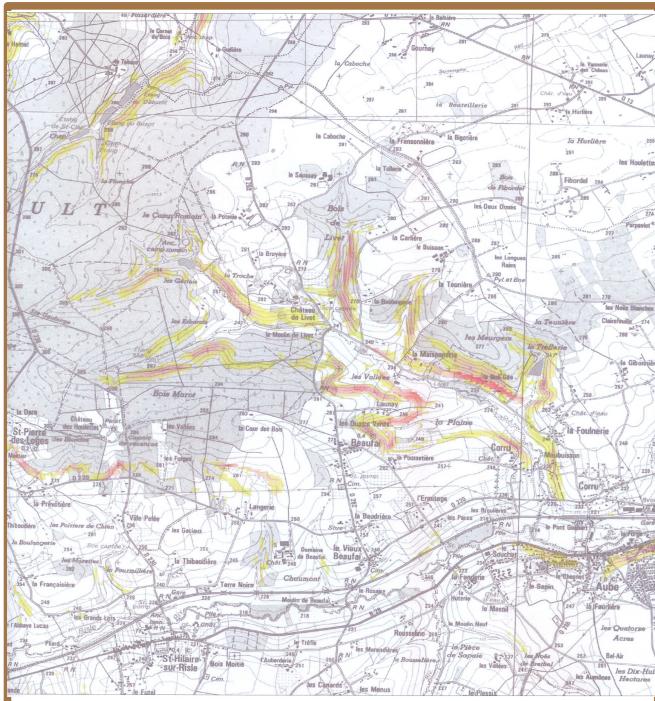


Ne téléphonez pas, libérez la ligne pour les secours

Qu'est ce qu'un mouvement de terrain?

Le mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol sous l'effet d'influences naturelles (agent d'érosion, pesanteur, etc.) ou anthropiques (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement, etc.). Ce phénomène comprend diverses manifestations, lentes ou rapides, en fonction des mécanismes initiateurs, des matériaux considérés et de leur structure.

Les mouvements de terrain qu'ils soient lents ou rapides, peuvent entraîner un remodelage des paysages. Celui-ci peut se traduire par la destruction de zones boisées, la déstabilisation de versants ou la réorganisation de cours d'eau.



Carte de prédisposition mouvements de terrain de la DIREN



On distingue deux grandes catégories d'évènements :

- **Les processus lents et continus** (pas toujours perceptibles par l'homme) :
 - affaissements,
 - glissements de terrain
- **Les évènements rapides et discontinus** :
 - effondrements de cavités,
 - chutes de pierres,
 - coulées de boues

Les risques sur la commune:

Modéré lors de forte pluies

Les moyens de la commune:

Néant

Le phénomène:

Ces phénomènes sont liés à la présence de cavités souterraines d'origine naturelle (phénomène de dissolution ou de suffosion) ou anthropique (exploitation souterraine, sape de guerre).

Les affaissements sont des dépressions topographiques en forme de cuvette dues au fléchissement lent et progressif des terrains de couverture.

Les effondrements résultent de la rupture des appuis ou du toit d'une cavité souterraine, rupture qui se propage jusqu'en surface de manière plus ou moins brutale, et qui détermine l'ouverture d'une excavation grossièrement cylindrique. Ce phénomène peut être ponctuel ou généralisé et dans ce cas concerner des superficies de plusieurs hectares. S'il est ponctuel, il se traduit par la création de fontis plus ou moins importants, dont le diamètre est généralement inférieur à cinquante mètres.

Origines du phénomène

Les paramètres naturels influençant:

La géologie : Nature des couches.

L'hydrogéologie : circulation d'eau au sein des couches.

Les paramètres anthropiques

Les cavités souterraines : l'exploitation de matériaux du sous-sol.

Les marnières : Exploitation de la craie.

Les sapes de guerre sont des galeries creusées lors de la Première Guerre mondiale.

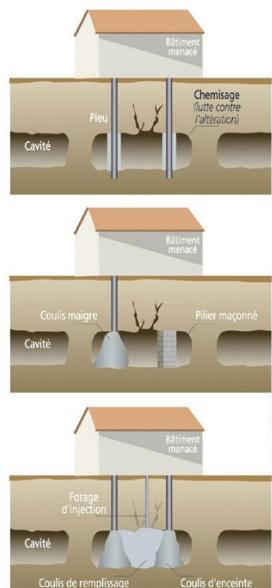
Quelle que soit leur nature (naturelle ou anthropique), les cavités sont la plupart du temps très difficiles à localiser. Les marnières par exemple sont exploitées depuis l'époque Gauloise. Ainsi, nous ne connaissons ni leur nombre ni leur localisation, d'autant plus que soumises à l'impôt depuis moitié du XIXe siècle un certain nombre d'exploitations se sont poursuivies de façon occulte.

Des exemples de protection:

Deux méthodes de protection peuvent être envisagées:

La protection active consiste ici à soutenir et à consolider les cavités (réalisation de piliers en maçonnerie, dans les cavités accessibles, ou l'injection de coulis, etc.).

La protection passive vise à renforcer les structures des constructions menacées.



*Source prim.net:
Exemple de mesure de protection d'un bâtiment.*

Qu'est ce qu'un glissement de terrain?

Il s'agit du déplacement lent d'une masse de terrain cohérente le long d'une surface de rupture. Les vitesses d'avancement du terrain peuvent varier jusqu'à atteindre quelques décimètres par an. Lorsqu'il y a rupture, ces vitesses peuvent atteindre quelques mètres par jour durant la période la plus active.

Origines du phénomène

Les paramètres naturels influençant:

La géologie : Nature des couches, perméabilité, altération.

La géomorphologie : Pente et couverture végétale.

L'hydrogéologie : infiltrations, circulation d'eau en surface.

Les séismes qui font vibrer les éléments du sol.

Les paramètres anthropiques

La modification de l'hydrologie : imperméabilisation du sol, les rejets d'eau, etc.

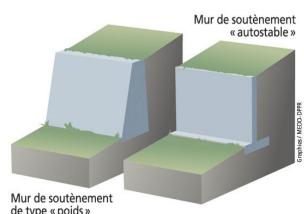
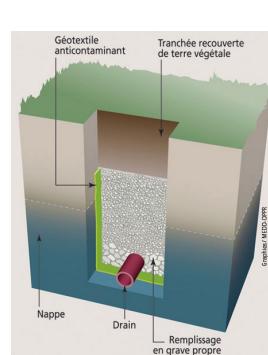
Modification du relief



En cas de fortes pluies, les infiltrations d'eau dans le sol peuvent accentuer le risque de mouvement de terrain et de coulée de boue.

Les techniques de protection:

Dans le cas des glissements de terrain, **les techniques actives** sont privilégiées aux méthodes passives



Source prim.net: à gauche tranchée drainante, ci dessus mur de soutènement

Dans le cas des coulées boueuses, la végétalisation des versants permet de réduire la quantité de matériaux mobilisables, et donc l'intensité du phénomène. L'utilisation de végétaux dans le cas des autres types de glissements est à préconiser avec prudence, ceux-ci pouvant également avoir un rôle néfaste.

Quelques définitions:

Le terme de glissement de terrain, englobe également trois autres phénomènes :

Les coulées boueuses : mise en mouvement de matériaux à l'état visqueux.

Le fluage : mouvement lent et irrégulier sur des pentes faibles. Il affecte essentiellement les argiles et entraîne des tassements locaux.

La solifluxion : phénomène d'écoulement des sols en surface sur des pentes très faibles. Il est dû à l'alternance gel/dégel, au passage d'animaux, à l'action des racines.

> L'ALERTE



Message diffusé sur l'ensemble de la commune radios et TV



Restez à l'écoute des informations Radios et TV



Les comportements à adopter lors d'un mouvement de terrain sont très différents si le phénomène est à cinétique lente ou à cinétique rapide. Ici, il s'agit de recommandations lors de phénomène rapide.

Que Faire?

Avant:

S'informer des risques encourus, des modes d'alerte et des consignes de sauvegarde

Signaler aux autorités toute altération manifeste du sol

Simuler anuellement

Ne pas stationner dans une zone de danger

Pendant:

Fuir

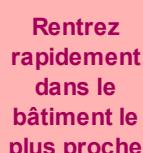
Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas revenir sur ses pas (si l'évacuation est impossible, s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres).

Après:

Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé

Ne pas s'approcher de la zone de sinistre

Respecter les consignes des autorités



Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche



Abritez-vous sous un meuble solide



Coupez l'électricité et le gaz



Eloignez-vous de la zone de danger



Respectez les consignes des autorités



Eloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres...



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Les bons réflexes

En cas d'éboulement ou chutes de pierres

En cas d'effondrement du sol

Risques Technologiques

Le risque de pollutions diverses

28

Le risque « découverte d'engins de guerre »

30

Qu'est ce que le transport de matières dangereuses ?

Ce risque est consécutif à un accident se produisant lors du transport, par voie routière, ferroviaire, aérienne ou par canalisation.

Le transport de matières dangereuses ne concerne pas que les produits hautement toxiques, explosifs ou polluants. Tous les produits dont nous avons régulièrement besoin, comme les carburants, le gaz ou les engrains, peuvent, en cas d'évènement, présenter des risques pour la population ou l'environnement.

Principales manifestations du risque :

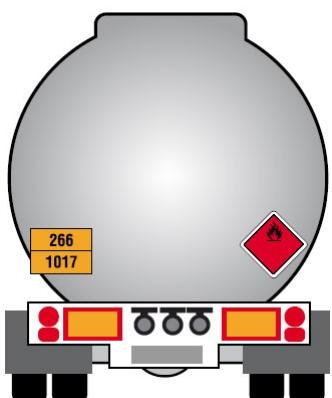
- l'explosion
- l'incendie
- le nuage toxique
- la pollution (air/eau/sol)

*Accident spectaculaire
dans le Sud-Est
de la France*



Les risques sur la commune:

Les accidents de TMD peuvent se produire pratiquement n'importe où dans le département de l'Orne. On note cependant au Sud du territoire de BEAUFAI, l'axe routier D926 supportant un trafic estimé à 4000 véhicules/jour dont 12% de poids lourds ainsi que la ligne SNCF Paris-Granville, transport de voyageurs et de marchandises.



Source : www.macon.fr

Si vous êtes témoin d'un accident...

- Identifier le symbole du danger
Exemple ci-contre

→ Relever les numéros apposés sur une plaquette orange à l'avant et à l'arrière du véhicule, ils permettent d'identifier le produit transporté.

Exemple ci-contre :

- **le numéro du haut est le code de danger** : il permet d'évaluer rapidement les risques présentés par la substance transportée
Par exemple, 266 signifie émanation de gaz très toxique.
- **Le numéro du bas est le numéro d'identification de la matière.**

Les moyens de la commune:

La commune pouvant être impactée dans sa partie Sud, il n'existe pas de moyens spécifiques pour faire face à ce type d'évènement.

Les symboles de DANGER

Source : Site internet Wikipédia

Classe 1		Matières et objets explosibles
Classe 2		Gaz
Classe 3		Liquides inflammables
Classe 4		<ul style="list-style-type: none"> - Solides inflammables - Matières sujettes à inflammation spontanée <p>Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables</p>
Classe 5		Comburants ou peroxydes organique
Classe 6		<ul style="list-style-type: none"> - Matières toxiques - Matières infectieuses
Classe 7		Matières radioactives (risque spécifique détaillé dans la fiche suivante)
Classe 8		<ul style="list-style-type: none"> - Matières corrosives - Matières présentant des risques divers

Que Faire ?

Avant:

S'informer des risques encourus, des modes d'alerte et des consignes de sauvegarde

Savoir identifier un convoi de matières dangereuses : plaques et pictogrammes

Pendant:

S'éloigner du site pour donner l'alerte en étant le plus précis possible

Ne pas fumer

Ne pas déplacer les victimes (sauf en cas d'incendie)

En cas de nuage toxique, se déplacer en suivant un axe perpendiculaire au vent et se mettre à l'abri dans un bâtiment

Obéir aux consignes des services de secours

Ni flamme, ni étincelle pour éviter tout risque d'explosion

S'enfermer dans un local clos

Après:

Aérer l'habitation dès que la radio annonce la fin de l'alerte

Consulter un médecin en cas de doutes (irritation, maux de tête)

Les bons réflexes



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres, ventilation



Ecoutez la radio pour connaître les consignes



Ne fumez pas et évitez les étincelles



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas, libérez la ligne pour les secours



Qu'est ce que le transport de matières radioactives ?

Ce risque est spécifique au transport de matières dangereuses.

Une substance radioactive est une substance qui contient des radionucléides, naturels ou artificiels, dont l'activité ou la concentration justifie un contrôle de radioprotection.

Une matière radioactive est une substance radioactive pour laquelle une utilisation ultérieure est prévue ou envisagée, le cas échéant après traitement.

Le transport de certaines matières radioactives présente des risques particuliers car les matières circulent au plus près du public.

Les risques sur la commune:

Le département de l'Orne est concerné par le transport routier de matières radioactives.

Les transports se caractérisent par un tonnage significatif de produits issus du retraitement, transportés vers les usines de fabrication de combustible.

De nombreux transports de faible capacité concernant les sources **liées à l'activité médicale** ou industrielle (appareils de métrologie ou de contrôle). Ces transports s'effectuent essentiellement par route, a priori sur tout le réseau.

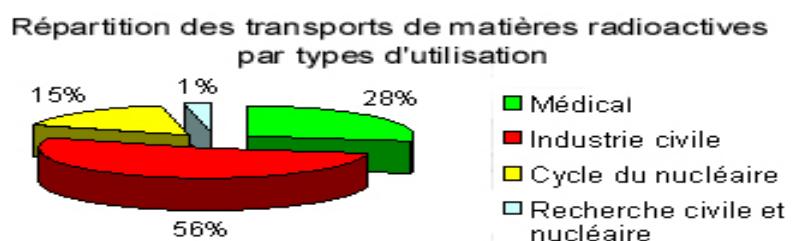


Colis de transport de combustibles irradiés

Les conséquences de la radioactivité sur la santé sont complexes...

Le risque pour la santé dépend de l'intensité du rayonnement, la durée d'exposition et du type de tissu concerné.

Répartition des transports de matières radioactives par types d'utilisation





Un peu d'histoire...

Le transport de matières radioactives n'est pas une activité récente.

Depuis le début du XIXe siècle, l'uranium est transporté pour participer à la fabrication d'émaux et de porcelaines.

Avec la maîtrise des applications de la radioactivité artificielle et de l'énergie de fission, dans les années 1960, le volume de matières radioactives transportées s'est considérablement accru.

Le nombre de colis de matières radioactives transportés chaque année dans le monde, pour les besoins de l'industrie, nucléaire ou non, du secteur médical et de la recherche scientifique est estimé à environ 10 millions, ce qui représente **moins de 2% de l'ensemble des colis de matières dangereuses** transportés.

Exemples de produits radioactifs



Source : www.irsn.fr

Que Faire?

Avant:

S'informer des risques encourus, des modes d'alerte et des consignes de sauvegarde

Savoir identifier un convoi de matières radioactives

Pendant:

S'éloigner du site pour donner l'alerte en étant le plus précis possible

Ne pas fumer

Ne pas déplacer les victimes (sauf en cas d'incendie)

Obéir aux consignes des services de secours

Ni flamme, ni étincelle pour éviter tout risque d'explosion

S'enfermer dans un local clos

Après:

Aérer l'habitation dès que la radio annonce la fin de l'alerte

Consulter un médecin en cas de doutes (irritation, céphalées)

Les bons réflexes



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres, ventilation



Ecoutez la radio pour connaître les consignes



Ne fumez pas et évitez les étincelles



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas, libérez la ligne pour les secours

Le risque de pollutions diverses

On distinguera pour ce type de risque la pollution atmosphérique et la pollution des eaux.

Qu'est ce qu'une pollution atmosphérique ?

Selon l'article L220-2 du code de l'environnement, « constitue une pollution atmosphérique l'introduction par l'homme, directement ou indirectement, dans l'atmosphère et les espaces clos, de substances ayant des conséquences préjudiciables de nature à mettre en danger la santé humaine, à nuire aux ressources biologiques et aux écosystèmes, à influer sur les changements climatiques, à détériorer les biens matériels, à provoquer des nuisances olfactives excessives ».

En dehors d'un évènement accidentel, les épisodes de pollution atmosphérique sont saisonniers. On différencie ainsi la pollution hivernale de la pollution estivale.



Pollution atmosphérique à Santiago, Chili
Source : onoci.net



Source : internet

Qu'est ce qu'une pollution des eaux ?



Habitat remarquable dans l'Orne
Source : www.ddaf61.agriculture.gouv.fr

On parlera des eaux de surface (rivières, lac...) et souterraines (nappes...).

Un milieu aquatique est dit pollué lorsque son équilibre a été modifié par l'apport en quantités trop importantes soit de substances plus ou moins toxiques, d'origine naturelle ou issues d'activités humaines, soit encore d'eaux trop chaudes.

Ces pollutions peuvent entraîner divers types de nuisances :

- augmenter la mortalité de certaines espèces animales ou végétales jusqu'à parfois les faire disparaître
- Altérer leurs capacités physiologiques
- Détériorer la qualité de l'eau au point de la rendre impropre à certains usages, comme l'alimentation humaine.

Il y a de nombreuses pollutions possibles, dont les pollutions métalliques, radioactives, thermiques, acides, pesticides...



Brochet Juvénile
Source : www.ddaf61.agriculture.gouv.fr

Le risque de pollutions diverses

Les risques sur la commune

Dans l'Orne, on parlera notamment de pollution par les nitrates d'origine agricole.

L'objectif est d'assurer la protection des eaux superficielles et souterraines ainsi que de préserver les écosystèmes aquatiques.

Reconnaître une eau polluée ...

Il est difficile de déceler rapidement une pollution des eaux. Néanmoins, le changement d'aspect de l'eau peut peut-être un signe :

- **en surface** : taches huileuses, plaques grasses, odeur particulière, poissons morts...
- **Dans le fond de la rivière** : dépôt, poissons morts et peu d'odeur
- **L'aspect global de l'eau est inhabituel** : l'eau reste transparente mais a une couleur et/ou odeur anormale. L'eau peut être recouverte de mousse ce qui provoque la mort des poissons par asphyxie.

Cette reconnaissance est importante pour indiquer au secours l'origine possible, l'aspect de l'eau, l'évolution de la pollution..

Que Faire?

Pendant:

Dans le cas d'une

- pollution atmosphérique

Il est recommandé aux personnes sensibles * :

Éviter toute activité sportive ou physique intense (augmentant le volume d'air et polluants inhalés).

Ne pas aggraver les effets par d'autres facteurs irritants (solvants, fumée de tabac)

Respecter l'avis du médecin

Être vigilant par rapport à toute aggravation de l'état des sujets sensibles (toux, gêne respiratoire, irritation)

Il n'est pas nécessaire de modifier ses pratiques habituelles, Cependant, il est primordial de limiter les déplacements en voiture.

- pollution des eaux

Si vous êtes témoin d'un accident ou en cas de suspicion :

Prévenir la mairie et services de secours

Indiquer lieu de pollution et constatations faites.

** jeunes enfants, personnes âgées, personnes asthmatiques ou allergiques, les insuffisants cardiaques ou respiratoires chroniques.*

Les bons réflexes



Informez-vous
(DDAF...)

Prévenez la mairie et services de secours (cas pollution eau)

Évitez toute activité sportive ou physique intense (cas pollution atmosphérique)

N'aggraviez pas les effets d'une pollution atmosphérique (tabac...)

Le risque « découverte d'engins de guerre »

Qu'est ce que le risque découverte d'engins de guerre ?

La découverte d'engins de guerre tels que les **grenades, obus, bombes, détonateurs ou munitions** peut représenter un danger mortel pour la ou les personnes présentes sur place lorsqu'il y a manipulation ou transport de ces munitions abandonnées et plus particulièrement celles à charge chimique.

Les risques sont les suivants :

- **Explosion** de l'engin par manipulation, choc ou contact de la chaleur,
- **Intoxication par inhalation**, ingestion ou contact,
- **Dispersion dans l'air des gaz toxiques**



*Source : Ouest France Juillet 2009
Un dangereux vestige datant des 15 jours de combats lors de la libération de Saint Malo en Aout 1944*

=> *Conformément aux dispositions de décret n°95-589 du 6 mai 1995 modifié, ces matériels de guerre sont classés comme armes de 1^{ère} catégorie. Leur transport et leur détention sont par conséquent interdit sous peine de sanctions pénales.*

Les risques sur la commune:

La découverte sur la commune d' engins explosifs (obus, munitions diverses...) reste possible.

Découverte d'un engin suspect

- N'y touchez surtout pas
- Ne le déplacez pas
- Ne croyez pas qu'il n'y en a qu'un seul
- Faites un périmètre de sécurité (50 à 100m)
- Avertissez immédiatement le responsable du site, police ou gendarmerie

Que Faire?

Si un engin de guerre ou un engin suspect est découvert...

N'Y TOUCHEZ PAS

Interdisez à quiconque d'y toucher : c'est là que commence le danger

Marquez l'emplacement de l'engin par un repère quelconque

Recouvrir d'herbe, de terre ou de branchages...

Méfiez-vous du voisin qui a fait la guerre et croit tout connaître, ainsi que le collectionneur qui voudrait vous débarrasser de l'engin suspect : en cas d'accident, votre responsabilité pourrait être engagée.

N'enterrez jamais un obus pour vous en débarrasser

Alertez la mairie qui prendra toutes les mesures de sécurité qui s'imposent et qui avertira la gendarmerie.

Après expertise, elle avertira le Service de Protection Civile qui fera intervenir le service de déminage, seul compétent en la matière.

Les bons réflexes



Ne pas toucher et interdire à quiconque d'y toucher



Alertez la mairie

Risques Sanitaires

Le risque pandémie

32

Le risque pandémie

Définitions :

Une **pandémie** est définie comme la transmission interhumaine d'un virus dans le temps avec ou sans confirmation virologique, accompagnée d'un nombre de cas graves important et d'une mortalité.

La menace d'une pandémie grippale est liée à l'apparition d'un nouveau virus de la grippe non couvert par les vaccins actuels, avec infection humaine.

Exemple : grippe aviaire, grippe A/H1N1...

Les risques sur la commune :

Ce risque s'étend sur l'ensemble du territoire communal étant donné qu'il s'agit de phénomène lié à la propagation de virus.

Quelques informations complémentaires :

La pandémie est plutôt liée à l'homme contrairement à l'épidémie.

Plusieurs pandémies ont touché et touchent encore l'humanité :

* la **peste noire** a fait environ 25 millions de morts en Europe, entre 1346 et 1350, et probablement autant en Asie

* la **grippe espagnole** de 1918 à 1920 a été l'une des pandémies les plus mortelles de l'histoire de l'Humanité, avec de 20 à 40 millions de morts.

* le **virus de l'immunodéficience humaine** (VIH) est aujourd'hui considéré comme une pandémie après avoir infecté environ 40 millions de personnes en 25 ans

* la **Grippe A (H1N1)** est considérée par l'OMS comme une pandémie et a atteint la phase 6 depuis le 11 juin 2009.

Une **épidémie** est la propagation rapide d'une maladie infectieuse plutôt liée à l'animal.
(ex: grippe aviaire)

! Le virus de la grippe bien que virulent et très contagieux n'est pas la seule cause d'épidémie et de pandémie. Elle peut être aussi engendrée par :

- propagation d'une maladie vectorielle (Chikungunya...)
- résurgence d'une maladie disparue, méconnue voire inconnue
- diffusion intentionnelle d'un virus (attaque bioterroriste)



Virus de la grippe
Source : internet

Le risque pandémie

> Information / Prévention

Restez à l'écoute des informations Radios et TV.



France Info 105.7 MHz
France Bleu BN 104.6 MHz
RTL 104.3 MHz
Normandie FM 100.4 MHz

Consultez les affichages en mairie

On compte **6 phases d'alerte** bien définies par les autorités :

Phase 1	Pas de virus circulant chez l'homme
Phase 2	Pas de nouveau virus circulant chez l'homme mais présence d'un virus animal causant un risque substantiel de maladie humaine
Phase 3	Infection humaine par un nouveau virus (mais sans transmission interhumaine ou dans des cas isolés liés à des contacts rapprochés)
Phase 4	Petits groupements de transmission inter humaine limités, mais extensions localisées (virus mal adapté aux humains)
Phase 5	Larges groupements, mais transmission inter humaine toujours localisée (le virus s'adapte à l'homme)
Phase 6	Forte transmission interhumaine dans la population

► Le préfet met en œuvre les mesures du plan pandémie et les circulaires d'application.

Il incite les collectivités territoriales à se préparer, notamment pour ce qui concerne l'aide de proximité aux malades et aux personnes isolées.

La mairie a établi **une liste des personnes dites « Fragiles et isolées », confidentiel**.

Que Faire?

Avant:

Informez-vous

Pendant:

Ne serrez pas la main des personnes infectées et gardez vos distances

Portez un masque anti-projections



Utilisez un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser.
Puis jetez-le dans une poubelle et lavez-vous les mains



Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydroalcoolique



En cas de symptômes grippaux,appelez votre medecin traitant ou le 15

Consultez les sites

www.grippeaviaire.gouv.fr
www.invs.sante.fr
www.pandemie-grippale.gouv.fr

Info Grippe : 0 825 302 302

Les bons réflexes



Portez un masque anti-projections



Lavez-vous les mains à l'eau et au savon



Jetez vos mouchoirs dans la poubelle



Tenez-vous à l'écart des autres personnes

Démarche d'indemnisation des dégâts

La notion de catastrophe naturelle est déterminée par rapport à deux critères :

- **le critère d'anormalité** : ce n'est pas la nature du phénomène qui détermine l'état de catastrophe naturelle, mais son intensité anormale.
- **le critère d'inassurabilité** : la loi de 1992 qui ajoute à la loi de 1982 le terme « non-assurables » permet d'étendre le classement en catastrophes naturelles à certains sinistres jusqu'alors exclus.

L'évènement naturel doit être la **cause du sinistre**. Le phénomène doit présenter un caractère anormal.

L'état de catastrophe naturelle doit être reconnu par arrêté interministériel.

Pour le citoyen, quelles démarches ?

Les sinistrés doivent immédiatement signaler le sinistre à la mairie afin de déclencher la procédure de constatation de catastrophe naturelle et déclarer à leur assureur la nature des dommages subis.

Les assurés disposent d'un délai de **10 jours au maximum après publication de l'arrêté** pour faire parvenir un état estimatif des dégâts ou pertes.

Sauf cas de force majeure, les assureurs ont l'obligation de procéder à l'indemnisation dans **un délai de trois mois à compter de la date de remise de l'état estimatif des dégâts ou pertes**. Ou bien, si elle est plus tardive, à compter de la date de publication de l'arrêté interministériel.

L'indemnisation intervient dans la limite des garanties souscrites, uniquement pour les biens couverts par le contrat « dommages aux biens ».

- Prenez les mesures nécessaires pour que les dommages ne s'aggravent pas.
- Pensez à conserver les objets déteriorés, photographiez les biens endommagés avec un appareil photographique.
- Réunissez vos factures d'achat, de réparations, de travaux, de photos, d'actes notariés.

Contacts utiles

- **Mairie de Beaufai**: 02.33. 34.04.22 – site internet : mél : mairie.beaufai@wanadoo.fr
- **Préfecture de l'Orne** :(SIDPC-service interministériel de défense et de protection civile) - www.orne.pref.gouv.fr
- **Direction Régionale de l'Environnement (DIREN)** : 02.50.01.83.00 - www.basse-normandie.ecologie.gouv.fr
- **Site de la DIREN « de référence pour la prévision des crues »** : www.vigicrues.ecologie.gouv.fr
- **Direction Départementale des territoires (DDT)** : 02 33 32 50 50 - www.orne.equipement.gouv.fr
- **Conseil Général de l'Orne** : 02 33 81 60 00 - www.cg61.fr
- **Météo-France** : 08.92.70.06.33 (0,34€ ttc/mn) - www.meteofrance.com
- **Bureau de Recherches Géologiques et Minières (B.R.G.M)** : 02.38.64.34.34 - www.brgm.fr

Plan d'affichage

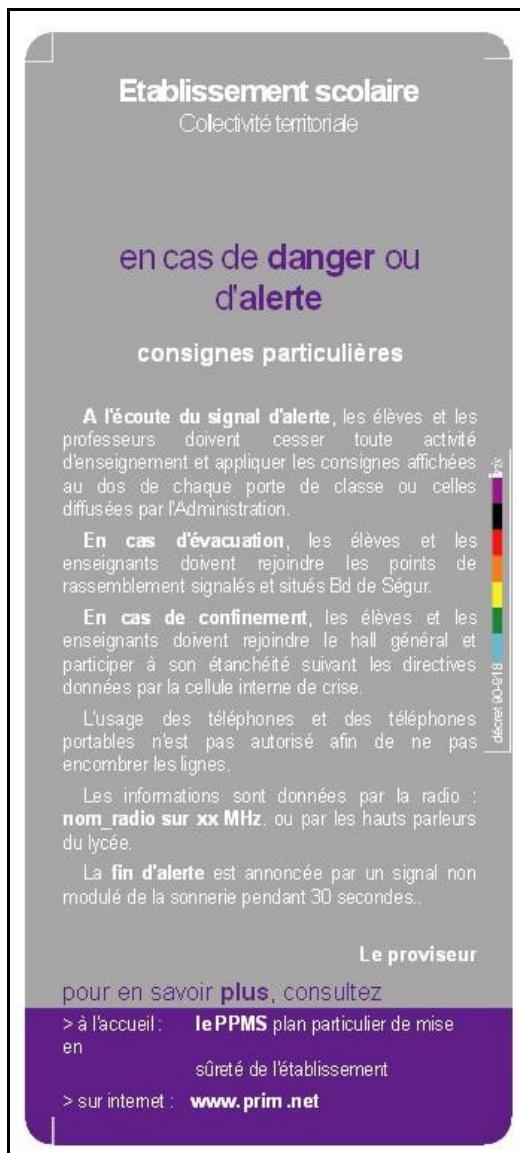
La réglementation prévoit l'organisation des modalités d'affichage des consignes de sécurité à appliquer en cas de survenue du risque.

L'affichage est effectué par les propriétaires dont les immeubles sont situés dans la zone d'information préventive.

Il concerne :

- les **établissements recevant du public** ayant une capacité d'accueil **supérieur à 50 personnes**;
- les **immeubles** destinés à l'exercice d'une activité industrielle, commerciale, agricole ou de service, dont le nombre d'occupants est **supérieur à 50 personnes**;
- les **campings** de plus de **15 tentes**;
- les **locaux d'habitation** de plus de **15 logements**.

Ces affiches, réalisées par les services de la mairie, seront envoyées à chaque propriétaire et devront être apposées à chaque entrée de bâtiment.



Glossaire

BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières

CETE : Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement

DDT : Direction Départementale des territoires

DICRIM : Document d'information Communal sur les Risques Majeurs

DIREN : Direction Régionale de l'Environnement

IRSN : Institut de Radioprotection et de Sûreté nucléaire

MEEDDM : Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer

PCS : Plan Communal de Sauvegarde

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PPMS : Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs

PPRI : Plan de Prévention du Risque Inondation

SIDPC : Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

TMD : Transport de Matières Dangereuses

TMR : Transport de Matières Radioactives

MEMENTO « LES BONS REFLEXES »

Dans tous les cas...



Informez-vous

Soyez vigilants.
Limitez vos déplacements au strict nécessaire

Ne téléphonez pas, libérez la ligne pour les secours

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

L'école s'occupe de vos enfants et applique le Plan Particulier de Mise en Sûreté, lorsqu'il existe.

Les Risques naturels

Le Risque Inondation (par débordement ou remontée de nappe)



Fermez les portes, fenêtres, aérations...



Coupez l'électricité et le gaz



Montez rapidement dans les étages



Ecoutez la radio pour connaître les consignes



Attendez l'ordre d'évacuation en préparant le minimum

Le Risque Évènement climatique exceptionnel



Fermez les portes, fenêtres, aérations...



Ecoutez la radio pour connaître les consignes



Consultez le site www.meteo.fr



Débranchez les appareils électriques et les antennes TV

MEMENTO « LES BONS REFLEXES »

Le Risque tempête



Fermez les portes et les fenêtres pour éviter les appels d'air



Respectez les consignes des autorités



Ecoutez la radio pour connaître les consignes



Mettez vous à l'abri et évitez les déplacements



Débranchez les appareils électriques et les antennes TV

Le Risque feu de forêt ou de végétation



Ecoutez la radio pour connaître les consignes



Rentrez dans le bâtiment le plus proche



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres, ventilation



Ouvrez votre portail pour faciliter l'accès aux pompiers



Fermez l'arrivée du gaz



Pas de flammes ni étincelles

MEMENTO « LES BONS REFLEXES »

Le Risque Retrait / Gonflement des argiles



Eloignez-vous de la zone de danger



Respectez les consignes des autorités



Ecoutez la radio pour connaître les consignes

Le Risque mouvement de terrain

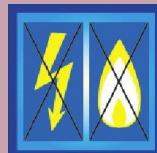
En cas d'éboulement ou chutes de pierres



Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche



Abritez-vous sous un meuble solide



Coupez l'électricité et le gaz



Eloignez-vous de la zone de danger



Respectez les consignes des autorités



Eloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres...

MEMENTO « LES BONS REFLEXES »

Les Risques technologiques

Le Risque industriel et transport de matières (dangereuses / radioactives)



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres, ventilation



Ecoutez la radio pour connaître les consignes



Ne fumez pas et évitez les étincelles

MEMENTO « LES BONS REFLEXES »

Le Risque pollutions diverses (eau /air)



Informez-vous
(DDAF...)



Prévenez la mairie et
services de secours
(cas pollution eau)



Évitez toute activité
sportive ou physique
intense (cas pollution
atmosphérique)

N'aggravez pas les
effets d'une pollution
atmosphérique (tabac...)

Le Risque découverte d'engins de guerre



Ne pas toucher et interdire
à quiconque d'y toucher



Alertez
la mairie

Les Risques sanitaires

Le Risque pandémie



Consultez les sites
www.grippeaviaire.gouv.fr
www.invs.sante.fr
www.pandemie-grippale.gouv.fr

Info Grippe : 0 825 302 302



Portez un
masque anti-
projections



Lavez-vous
les mains à
l'eau et au
savon



Jetez vos
mouchoirs
dans la
poubelle

Tenez-vous à
l'écart des
autres
personnes